



RAPPORT D'ACTIVITÉ
2022

- www.cawab.be -

Table des matières

1.	Introduction	4
2.	Informations générales	5
3.	Fonctionnement du Collectif	8
4.	Champs d'action	9
5.	Actions 2022	12
6.	Communication	25
7.	Le CAWaB dans la presse	28
8.	Comptes annuels 2022	29
9.	Conclusions et perspectives	30

1. INTRODUCTION

Durant l'année 2022, le CAWaB a été pleinement engagé dans la réalisation de sa mission, en rassemblant les forces et l'expertise de ses membres dans de nombreux projets.

Au niveau politique, le CAWaB a conseillé les membres du Gouvernement dans le cadre de la définition du Plan Handistreaming à Bruxelles, qui vise à améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les politiques régionales. En Wallonie, un nouveau Plan Accessibilité a été élaboré également, après de nombreuses rencontres avec les membres du gouvernement. Ces initiatives démontrent l'engagement du CAWaB à influencer les politiques publiques en faveur de l'accessibilité.

Cette année 2022, le CAWaB a également mené à bien deux missions ponctuelles. La première pour le compte du CIRB, le Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise, en vue de formuler des recommandations pour assurer la mise en place de services publics numérisés inclusifs. La seconde, pour Comeos, la Fédération des Commerces et Services, afin de coordonner l'action de ses membres pour la sensibilisation du secteur du commerce à l'accessibilité et à l'accueil des clients en situation de handicap.

Le CAWaB a bien entendu poursuivi ses actions dans le domaine de la mobilité. Tant dans le cadre des Commissions et instances dans lesquelles il siège, que lors d'interpellations et d'échanges auprès des gouvernements, de la SNCB, du TEC ou de la STIB.

Enfin, et pour la première fois depuis la création de l'asbl, le CAWaB s'est joint à une action d'Unia en justice pour dénoncer la manière dont Parking.Brussels exécute sa mission de contrôle du stationnement au moyen d'une scan-car. En effet, la technologie utilisée ne permet pas un contrôle efficace de la présence de la carte européenne de stationnement pour les personnes handicapées. Cette action a mené à la condamnation de Parking.Brussels pour discrimination indirecte envers les personnes en situation de handicap.

Ce rapport vous présente de façon détaillée ces actions - et toutes les autres - entreprises par le CAWaB pour défendre et promouvoir l'accessibilité à Bruxelles et en Wallonie.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

HISTORIQUE

Le CAWaB, Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles, a été créé en 2006 comme association de fait. Il s'est constitué en asbl le 29 avril 2016 (parution au Moniteur belge : 27 juillet 2016).

BUT DE L'ASBL

L'association a pour but de défendre et promouvoir l'accessibilité.

Par « accessibilité », l'association entend toutes les mesures appropriées pour assurer aux personnes à mobilité réduite, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication, y compris aux systèmes et technologies de l'information et de la communication, et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public, tant dans les zones urbaines que rurales.

Ces mesures, parmi lesquelles figurent l'identification et l'élimination des obstacles et barrières à l'accessibilité, s'appliquent, entre autres :

- Aux bâtiments, à la voirie, aux transports et autres équipements intérieurs ou extérieurs, y compris les écoles, les logements, les installations médicales et les lieux de travail ;
- Aux services d'information, de communication et autres services, y compris les services électroniques et les services d'urgence.

Par « personne à mobilité réduite » (PMR), l'association entend toute personne gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, de son état, de son âge, de son handicap permanent ou temporaire ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer.

Plusieurs facteurs peuvent diminuer l'aisance à circuler : le handicap physique, la cécité, la surdité, la déficience intellectuelle, la grossesse, l'accident, les difficultés de compréhension de la langue ou simplement l'encombrement par l'utilisation d'un caddie, d'un landau, de colis, de bagage.

Elle peut entreprendre toute activité pouvant contribuer à la réalisation de ce but et notamment :

- La sensibilisation,
- La création, la validation, la publication ou la diffusion d'outils de référence,
- Le lobbying,
- Le développement de partenariat et/ou de réseau,
- L'action en justice,
- Le soutien aux actions locales,
- La consultance,
- La représentation des membres et des PMR en matière d'accessibilité dans des organes consultatifs et représentatifs,
- La formation.

SIÈGE SOCIAL

Le siège social est établi Avenue Jules Bordet 13, à 1140 Bruxelles.

SIÈGE D'ACTIVITÉ

Le siège d'activité est établi Rue de la Pépinière 23, à 5000 Namur.

COMPOSITION DU CAWAB

Le CAWaB regroupe actuellement 21 associations, tant des associations représentatives de Personnes à Mobilité Réduite (PMR) que d'associations expertes en accessibilité, ce qui constitue, depuis sa création, une de ses grandes forces.

Constitution de l'Assemblée Générale

Le CAWaB est constitué de 21 associations : 18 membres effectifs et 3 membres adhérents.

Membres effectifs



Membres adhérents



Constitution du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2022, les membres du CA sont les personnes suivantes :

- DEMARTIN Stéphanie
- HUET Jean-Marie (Vice-Président)
- MESSAOUDI Ouïam
- NICOLAÏ Joël (Trésorier)
- PEETERS Nino (Président)
- SNOECK Vincent
- VAN DER BELEN Pascale

Constitution de l'équipe permanente

Au 31 décembre 2022, l'équipe permanente est constituée de :

- Mathieu Angelo, Directeur
- Pierre Genty, Chargé de projets Mobilité
- Marilou Thieren, Assistante de direction
- Maia Neira Caballero, Chargée de communication

3. FONCTIONNEMENT DU COLLECTIF

Cette année, les 21 associations du collectif se sont réunies 5 fois en réunion plénière (janvier, mars, juin, septembre et novembre). La réunion de juillet s'est limitée à la remise d'un rapport périodique.

Les sujets et dossiers amenés par les membres en réunion sont ensuite travaillés par des sous-groupes thématiques et par l'équipe permanente. Avant chaque réunion plénière, un rapport périodique exposant en détail les dernières avancées sur les dossiers en cours est envoyé aux membres qui sont invités à en discuter lors des assemblées plénières.



En 2022, toutes les réunions plénières se sont déroulées en visio-conférence, à l'exception de l'Assemblée Générale du 2 juin.

Le CAWaB a continué à traduire ses réunions plénières en Langue des Signes (LSFB) afin de permettre à son association membre FFSB d'y participer.

Le Conseil d'Administration de l'asbl s'est, quant à lui, réuni quatre fois durant l'année (février, mai, septembre et novembre).

4. CHAMPS D'ACTION

L'accessibilité est une compétence transversale, le CAWaB traite dès lors de nombreuses thématiques.

L'ACCESSIBILITÉ DU CADRE BÂTI

Le Collectif agit pour faire évoluer les normes légales d'accessibilité contenues dans le CoDT (ex-CWATUPE) (articles 414 et 415) et dans le RRU (Titres 4 et 7). Par ailleurs, le CAWaB sensibilise via la promotion du « [Guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible](#) ». Enfin, il milite pour une application plus stricte des règlements d'urbanisme et demande la mise en accessibilité progressive du cadre bâti existant.

L'accessibilité des commerces est également devenue une thématique traitée par le Collectif, dans le cadre d'un partenariat avec la fédération Comeos. Le Collectif milite pour une mise en accessibilité des commerces et de leurs sites internet et préconise également une sensibilisation et la formation des employés à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Le CAWaB milite également pour une amélioration de l'accessibilité des **infrastructures sportives**, et ce, tant pour les sportifs (salles, terrains, vestiaires,...), que les visiteurs (buvettes, toilettes...) et les spectateurs (gradins,...),... Le CAWaB demande l'intégration d'informations sur le niveau d'accessibilité dans les cadastres des infrastructures sportives. Il demande également que les subventions octroyées pour leur construction ou leur rénovation soient systématiquement conditionnées à l'accessibilité.

L'ACCESSIBILITÉ DU LOGEMENT

Les membres du CAWaB agissent au sein du consortium « [Construire Adaptable](#) » qui vise à promouvoir le logement adaptable, à accompagner les professionnels et à travailler à la définition des critères de conception de ce type de logement.

Le CAWaB milite également pour une plus grande disponibilité de logements accessibles, tant dans les logements sociaux que les logements privatifs.

L'ACCESSIBILITÉ DES ÉLECTIONS

Le CAWaB défend une meilleure accessibilité des bureaux, dispositifs de vote et campagnes électorales. Il promeut par ailleurs une meilleure communication et évaluation des mesures prises par les communes et régions pour l'amélioration de l'accessibilité des élections.

L'ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN ET DE LA MOBILITÉ

L'accessibilité aux transports en commun et à l'espace public est un des plus grands combats du CAWaB. Le Collectif suit de près les nombreuses actions portant sur l'accessibilité des réseaux de bus, trams et métro à Bruxelles et en Wallonie, en concertation avec les opérateurs de transport et les Ministres de la Mobilité.

Au fédéral, le CAWaB sensibilise les décideurs, Infrabel et la SNCB, à ce que les budgets alloués dans le cadre du contrat de service public et les investissements liés à l'accessibilité visent réellement une accessibilité du chemin de fer en autonomie à moyen et long terme. Le CAWaB défend également le droit au stationnement, maillon important de la chaîne de l'accessibilité pour de nombreuses personnes à mobilité réduite.

L'accessibilité de l'espace public, et en particulier des trottoirs, des revêtements et traversées piétonnes est aussi une priorité pour le Collectif. Enfin, il milite pour une amélioration de **l'accessibilité et la disponibilité des Taxis** pour tous.

L'ACCESSIBILITÉ DES ESPACES VERTS

Les espaces verts font également partie de l'espace public : malheureusement, très peu sont accessibles, même après des rénovations.

C'est pourquoi, le Collectif défend l'accessibilité des parcs, jardins publics, espaces naturels, un accompagnement « accessibilité » des projets de création et rénovation, la réalisation d'un référentiel à destination des porteurs de projets, etc.

L'ACCESSIBILITÉ DE LA COMMUNICATION ET DU NUMÉRIQUE

Les informations et les services sont de plus en plus accessibles exclusivement par canal numérique. Pour certains, l'accès à ces canaux de communication est plus compliqué en raison de l'âge ou du handicap. Les difficultés rencontrées sur internet et smartphones sont multiples et variées. Le CAWaB veut défendre également l'accessibilité des contenus proposés aux citoyens sur les canaux numériques.

Par ailleurs, une Directive Européenne impose depuis septembre 2020 le respect des normes d'accessibilité de l'ensemble des sites internet des services publics et depuis 2021, des applications mobiles en Belgique. Pourtant, force est de constater que de nombreux services publics ne respectent pas encore ses obligations.

Le CAWaB milite pour que ces normes soient réellement respectées, pour l'imposition d'une sanction en cas de non-conformité, pour la formation des webdesigners et des étudiants en communication et encore, pour l'obligation de recourir à des experts en accessibilité numérique pour vérifier, valider, conseiller et certifier les sites en question.

L'ACCESSIBILITÉ AUX SOINS

De nombreuses études ont déjà montré le manque d'accessibilité des services de soins aux personnes en situation de handicap. Les difficultés peuvent se présenter tout au long du parcours de soins, depuis la prise de rendez-vous jusqu'à l'accueil réservé par le personnel en passant par les problèmes d'accessibilité du bâtiment ou d'orientation dans celui-ci.

Le CAWaB milite pour que des référentiels sur l'accessibilité des soins soient rédigés, portant tant sur l'accessibilité des infrastructures, sur les équipements médicaux que sur l'accueil, la signalétique et l'accompagnement.

L'ACCESSIBILITÉ DU TOURISME

Depuis l'organisation du Sommet Mondial du Tourisme Accessible « Destinations for All » en 2018 à Bruxelles, le CAWaB se concentre également sur l'amélioration de l'accessibilité des infrastructures et de l'offre touristique à Bruxelles et en Wallonie.

LA FORMATION DES FUTURS PROFESSIONNELS

Le CAWaB constate que l'environnement n'est pas suffisamment accessible pour une mobilité en autonomie dans l'espace public et les établissements ouverts au public. Il est, dès lors, important que les concepteurs de demain soient sensibilisés et conscients à cette réalité car « le handicap ne vient pas de l'individu mais de l'environnement ».

Par environnement accessible, on imagine, bien sûr, des largeurs de porte suffisantes, des rampes, etc. mais pas que : l'accessibilité, c'est aussi et surtout des détails d'exécution et de conception, la communication, l'accueil, les services...

Le Collectif demande, dès lors, l'intégration de la compétence « accessibilité » dans les programmes de formation des futurs professionnels (architectes, ingénieurs, porteurs de projets,...)

L'ACCESSIBILITÉ DES ÉVÈNEMENTS

Le CAWaB milite pour des événements accessibles et pour qu'une communication du niveau de l'accessibilité soit disponible via [la certification Access-i](#). Il demande également que les subventions octroyées pour leur organisation soient systématiquement conditionnées à l'accessibilité.

5. ACTIONS 2022

Pour ses missions de défense et de promotion de l'accessibilité à Bruxelles et en Wallonie, le CAWaB a rassemblé les forces et l'expertise de ses membres dans de nombreux projets en 2022.

POLITIQUE TRANSVERSALE

À Bruxelles, le CAWaB a été sélectionné pour accompagner le gouvernement bruxellois dans la définition d'un Plan Handistreaming (2022-2025). Le but de ce plan est de définir des objectifs et actions en vue d'améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans chacune des compétences régionales.

[Le Plan Handistreaming, adopté par le gouvernement bruxellois le 1er décembre 2022, propose 44 actions concrètes](#) qui visent à améliorer la prise en compte de la dimension du handicap dans toutes les politiques régionales tant lors de leur élaboration, de leur mise en œuvre que de leur évaluation.

La mission du CAWaB s'est déroulée toute l'année 2022 et se poursuivra jusque juin 2023. Elle consiste à accompagner les cabinets et administrations dans la définition et la mise en œuvre de ces actions. Un rapportage et une première évaluation sont également prévus avant la fin de la mission.

Du côté wallon, les Ministres Elio Di Rupo (Ministre-Président) et Christie Morreale (Action Sociale) ont piloté la mise en place d'un nouveau Plan Accessibilité, en concertation avec le CAWaB.

Le CAWaB a rencontré tous les Cabinets du Gouvernement wallon ainsi que leurs administrations, en vue de discuter des actions à mettre en place en faveur de l'accessibilité.

Le Plan Accessibilité Wallon passera au Gouvernement début 2023.

MOBILITÉ

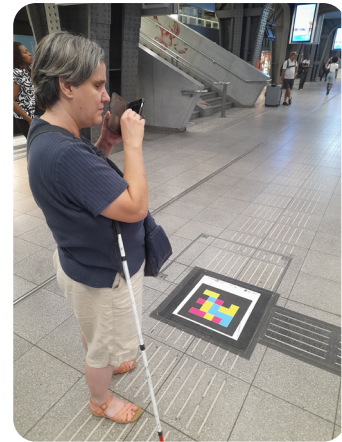
Fédéral .be

Transport ferroviaire – SNCB - Infrabel

Le CAWaB a interpellé la SNCB à plusieurs reprises, entre autres concernant l'état d'avancement de leur commande de voitures Bd accessibles en autonomie, sur leur engagement à consulter le collectif dès la phase de conception de ces nouvelles voitures et aussi concernant la mise en place de l'assistance pour les trains à plancher bas dans les gares équipées de quais hauts (76 cm).

Cet été, le CAWaB a participé à l'évaluation de l'application de guidage Navilens, organisée par les 4 opérateurs de transports (SNCB, STIB, De Lijn et TEC). Navilens est un outil fonctionnant avec des QR codes placés dans les gares qui indiquent aux

personnes déficientes visuelles le chemin à parcourir pour arriver à une destination précise (quai, guichets, métro,...). Une dizaine de participants ont testé l'application dans les gares de Bruxelles-Midi et de Gembloux.



Bruxelles

Commissions Régionales de Mobilité (CRM)

Le CAWaB participe en tant que membre officiel et était présent à l'ensemble des réunions de la Commission Régionale de Mobilité Plénière (10 réunions), aux sous-sections PMR (5 réunions) et Modes Actifs (11 réunions).

Pour de nombreux sujets abordés en CRM, [le CAWaB a contribué aux avis et a interpellé sur la prise en compte de l'accessibilité et des personnes en situation de handicap dans les différentes politiques de mobilité](#), notamment sur les sujets suivants : les bornes de recharge des véhicules électriques ; le plan taxi ; les scan-cars ; le métro 3 ; le cyclo-partage ; les voitures partagées ; le service Taxibus ; le plan Good Move ; les applications de guidage ; les stations de métro ; les dalles podotactiles aux traversées piétonnes ; l'emplacement des arceaux vélos ; les conflits entre cyclistes et piétons ; la qualité des revêtements ; ...

Task Force Accessibilité

La Taskforce Accessibilité réunit trois fois par an la STIB, Bruxelles Mobilité, le Cabinet de la Ministre Elke Van Den Brandt et le CAWaB. Cet organe pilote, entre autres, le Plan Stratégique de Mise en Accessibilité (PSMA) de la STIB et de Bruxelles Mobilité. Ce plan se décline en actions concrètes et a été approuvé par les organes de direction de la STIB et de Bruxelles Mobilité. Ce pilotage a pour objectif de faire le suivi de l'avancement des travaux en interne dans chacune des directions de la STIB et de Bruxelles Mobilité.

Le CAWaB profite de ces moments d'échanges pour rapporter les éventuels dysfonctionnements ou pour pointer certains aspects qui nécessitent une attention particulière, comme par exemple la vérification de l'accessibilité pendant et après les chantiers, le suivi de l'exécution des projets, la planification et la stratégie à moyen

terme pour atteindre les objectifs du plan Good Move, les pistes cyclables traversant les arrêts, les revêtements, l'imposition d'échéances pour certaines actions du PSMA,...

STIB

En février, une délégation, composée de la STIB, du CAWaB, de deux personnes aveugles et d'une ergothérapeute, s'est rendue à Lille pour tester la version bêta de l'application Evelity, créée par Okeenea, expert en accessibilité français, qui fournit un géo-guidage à l'intérieur des stations de métro. Le CAWaB a envoyé ses remarques aux développeurs de cette application mobile qui, en l'état, nécessite encore d'être améliorée au niveau de la précision du guidage.

Le CAWaB a également fourni à la STIB un avis sur les critères pour définir les lignes Accessitram. Comme pour les lignes Accessibus, il s'agit d'informer les voyageurs du niveau d'accessibilité des lignes de tram.

Début mai, le CAWaB est allé visiter avec plusieurs membres [le nouveau dispositif d'annonce sonore externe de la STIB](#). Ce dispositif constitue une réelle avancée en matière d'accessibilité des transports en commun car il répond au besoin d'information des usagers en renseignant le numéro de ligne et la destination.



De plus, suite à la demande du CAWaB, le Cabinet a organisé une réunion concernant l'accessibilité de [la ligne de tram 10 à Neder-over-Heembeek](#), afin de déterminer avec la STIB les moments clés lors desquels il serait intéressant de faire appel à des services d'experts en accessibilité pour s'assurer de la correspondance entre les plans de permis d'urbanisme, les plans d'exécution et l'exécution finale. L'objectif est d'obtenir une mesure du niveau d'accessibilité de la ligne. Un suivi sera organisé avec le CAWaB durant le chantier qui devrait débuter début 2023.

Par ailleurs, suite aux interpellations répétées de ses membres, le CAWaB a interpellé la STIB, Bruxelles Mobilité et la Ministre Elke Van den Brandt concernant le service Taxibus qui ne parvenait plus à répondre à toutes les demandes de courses en raison d'un manque de chauffeurs et de véhicules.

Outils de navigation en intérieur

Le 20 juin, le CAWaB a organisé un workshop en ligne sur les outils de navigation en intérieur. L'objectif était de recueillir l'avis d'un maximum de personnes, à mobilité réduite ou non, ainsi que de représentants du secteur, pour définir les besoins en termes d'outils d'aide à la navigation en intérieur, en fonction des préférences de mobilité de chacun. Plus d'une cinquantaine de personnes ont participé au workshop.

Sur base de ces retours, [le CAWaB a formulé des recommandations qui ont été ensuite transmises aux opérateurs de transport en commun](#). L'objectif était également qu'une solution unique et homogène soit déployée en Belgique.

Mobilité piétonne

Le CAWaB a participé à différents événements portant sur la mobilité piétonne : d'abord, il a présenté [les enjeux des piétons à mobilité réduite dans l'espace public](#) lors d'un webinaire organisé par le groupe Défi du Parlement bruxellois.



En juin dernier, [le CAWaB a participé au forum « Good Move »](#), événement qui a présenté l'avancement des différentes actions de ce plan, pour exposer ses recommandations sur les interactions cyclo-piétonnes, les magistrales piétonnes et sur le RRU, le Règlement Régional d'Urbanisme bruxellois.

A la demande du CAWaB, l'équipe de maintenance de Bruxelles Mobilité a présenté le plan d'entretien des voiries régionales pour l'année 2022. Le CAWaB a interpellé la Région sur le manque de vision à moyen et long terme sur ce qui devrait être fait afin d'améliorer la qualité des trottoirs à Bruxelles.

Le CAWaB a également rappelé l'importance de vérifier la qualité d'exécution avant la réception d'un chantier. Des discussions sur les sorties de garage, les dévers, le type de revêtement choisi, les zones de contournement ou encore de la relation entre l'équipe de maintenance et les impétrants ont aussi été tenues.

A ce sujet, suite à de nombreuses incohérences observées et relevées par le CAWaB, Bruxelles Mobilité a décidé de sensibiliser les entreprises avec lesquelles elles travaillent régulièrement pour leurs travaux de voirie à la question du handicap par une mise en situation réalisée avec Atingo.

Cohabitation cyclistes-piétons

Mi-juillet, le CAWaB a participé à un groupe de travail où étaient présents le Centre de Recherches Routières (CRR), la STIB, Bruxelles Mobilité et la plateforme walk, au sujet des aménagements de pistes cyclables en nez de quai. Dans ce cadre, le CAWaB a remis un avis en insistant sur l'impact important de ces aménagements sur les PMR.

Micromobilité

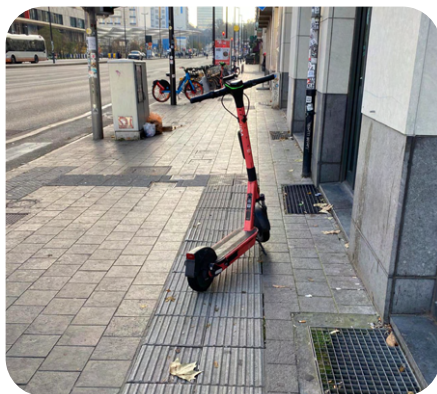
Le Parlement bruxellois a adopté, en mars, une réforme de l'ordonnance relative à l'utilisation des modes de transports partagés en flotte libre tels que les trottinettes, vélos et scooters, demande formulée depuis longtemps par le CAWaB.

Suite à cette adoption, le CAWaB a participé à différents ateliers portant notamment sur les critères de placement des drop-zones et a continué de militer pour obtenir la garantie que les trottoirs seront libres de tout engin de micromobilité.

Dans le contexte de la prise des arrêtés d'exécution à Bruxelles et en Wallonie, [le CAWaB a organisé le 14 décembre une action de sensibilisation concernant les gênes piétonnes occasionnées par les engins de mobilité en flotte libre.](#)

Lors du point presse organisé pour l'action à Bruxelles, les associations ont remis leurs [recommandations pour le cyclopartage en flotte libre](#) à la Ministre de la Mobilité, Elke Van den Brandt.

Une [vidéo retraçant la journée de sensibilisation](#) à Bruxelles a été réalisée.



Bornes de recharge des véhicules électriques

La Région bruxelloise prévoit d'installer 11 000 bornes électriques dans la capitale. Le CAWaB a fait part de ses constats concernant l'accessibilité de ces bornes de recharge à Bruxelles Mobilité, Urban.Brussels, Bruxelles Environnement et le Cabinet d'Elke Van den Brandt, et plus particulièrement concernant le rechargement sauvage par des particuliers via des câbles placés en travers des trottoirs- ce qui devient alors un danger pour les piétons-, l'électrification des emplacements réservés proches des domiciles des personnes en situation de handicap et ceux situés à proximité des lieux publics.

Projet JUSTICE

Le projet JUSTICE est un projet de recherche européen sur l'accessibilité des transports à Bruxelles, Konya (Turquie) et Strasbourg. Ce projet implique sur trois ans l'UCLouvain, l'ULB, le CAWaB, la STIB et Bruxelles Mobilité pour la Belgique, ainsi que l'Université de Strasbourg et les opérateurs de transports français et turcs.

Le but du projet est de modéliser le trajet en transport en commun vers des lieux d'intérêts dans chaque ville en tenant compte de besoins fonctionnels (plain-pied, présence d'un ascenseur, escalator,...), définis en collaboration avec le CAWaB. En 2022, les chercheurs du projet ont modélisé et cartographié le réseau des transports de la STIB afin d'évaluer le temps de parcours vers une quinzaine de points d'intérêts identifiés (gares, magasins, hôpitaux, ...) en fonction d'une série de besoins. Le CAWaB a notamment participé et accompagné les chercheurs dans leur collecte de ces données qualitatives de la mi-octobre 2022 à fin mars 2023 en réalisant une série d'interviews.

Taxi

Dans le cadre du nouveau plan taxi, voté par le Parlement bruxellois, le CAWaB a remis ses remarques au Cabinet Vervoort, Ministre-Président, pour la question spécifique de la prise en charge des PMR, entre autres sur la possibilité de réserver un taxi adapté, le monitoring pour vérifier que les licences octroyées bénéficient bien à ce public, sur l'accessibilité des outils de réservation, le contrôle, ...

Wallonie

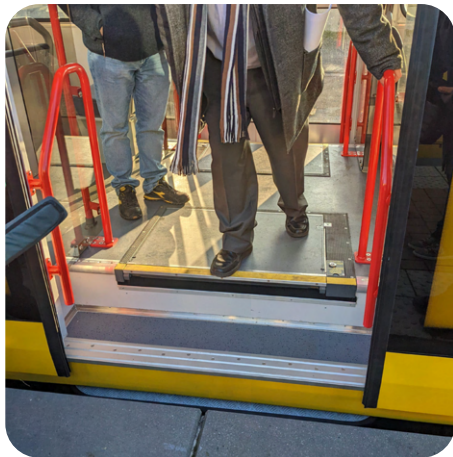
OTW

Comité de pilotage PMR

En tant que membre du comité de pilotage PMR, nous avons effectué le suivi de l'évolution des projets d'amélioration de l'accessibilité de l'OTW (fiabilité des rampes, audits, achat de matériel roulant, aménagements d'arrêts, formations...).

Visite tram rénové de Charleroi

Le CAWaB a visité la première motrice rénovée du tram de Charleroi afin d'évaluer, avec l'OTW, les dispositifs prévus pour l'embarquement des voyageurs à mobilité réduite. En l'état, ce tram rénové présente une rampe avec une inclinaison de près de 40%, ce qui n'assure pas une accessibilité en autonomie pour les usagers à mobilité réduite.



Il a donc interpellé à ce sujet l'OTW, le Ministre de la Mobilité Philippe Henry, ainsi que l'AOT, l'Autorité Organisatrice du Transport, afin de rappeler entre autres, qu'il était indispensable d'avoir une concertation au stade d'avant-projet pour éviter ce type de projets non accessibles.

Bus Express

Suite aux interpellations du CAWaB, le comité exécutif de direction de l'OTW a pris la décision de recourir, pour ses futures acquisitions, à des autocars disposant d'un plancher bas, ce qui permettra aux personnes qui se déplacent en chaise roulante d'accéder aux bus sans élévateur. Enfin, cela permettra à tous les voyageurs d'embarquer sans devoir franchir des marches.

Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)

Le CAWaB a assisté aux présentations concernant le déploiement des futures lignes BHNS, et en particulier sur leur niveau d'accessibilité.

AOT

Régionalisation de l'arrêté royal de 1976 relatif à la police des transports en commun

L'AOT a demandé au CAWaB de lui fournir des critères sur la prise en charge des voyageurs PMR (véhicules, abris, chauffeurs, ...) afin de pouvoir les intégrer dans un futur décret qui reprendra les obligations des opérateurs de transports de personnes par voie de tram, métro, bus et autocars sur le territoire wallon (le TEC, Flixbus,...).

Le CAWaB a rédigé une proposition de note d'orientation et l'a envoyée à l'AOT.

Organes de Consultation des Bassins de Mobilité – OCBM

Depuis le printemps 2021, le CAWaB est invité à participer aux réunions des six Organes de Consultation des Bassins de Mobilité wallons, au titre de représentant des usagers. Ceux-ci abordent des questions locales autour des lignes et lieux desservis par le réseau des TEC.

Le CAWaB profite de ces échanges pour sensibiliser les communes wallonnes sur le déploiement de l'accessibilité du réseau de l'OTW ainsi que pour émettre des recommandations en matière d'évolution de l'offre de transport en commun à l'échelle des bassins de mobilité.

Transport adapté

La Région souhaite réformer le transport adapté qui ne répond actuellement pas suffisamment à la demande du secteur. Elle a mandaté le bureau d'étude Mobius pour définir une vision future de ce type de transport.

Le CAWaB a été interviewé par ce bureau sur les enjeux de ces services du point de vue des clients et a participé aux différentes réunions de travail.

L'objectif de cette étude est de définir le public-cible, les critères d'accès, le type d'opérateur, la gouvernance, le financement... avant la rédaction du prochain contrat de service public de l'OTW, qui prévoit une partie du financement pour sous-traiter ce type de transport.

Plan piéton

La Région wallonne a décidé de lancer son plan piéton cette année. Un groupe de travail, regroupant les représentants des usagers (CAWaB et Tous à Pied) et Atingo, a été lancé après Pâques pour présenter la méthodologie du plan cyclable wallon qui servira de base méthodologique pour le plan piéton. A ce propos, nous avons participé au forum piéton organisé par Tous à Pied le 22 juin autour de la question de la place optimale et cohérente des piétons dans l'espace public.

Le CAWaB a par ailleurs interpellé le Ministre Philippe Henry pour demander comment la Région comptait vérifier l'accessibilité des aménagements destinés entre autres aux piétons et réalisés par les communes. En effet, la Région a mis à disposition de ces dernières une enveloppe de 42 millions d'euros.

Micromobilité

En Région wallonne, le CAWaB a également mené l'action de sensibilisation sur les gênes piétonnes occasionnées par les engins de mobilité partagée du 14 décembre, et plus précisément à Namur et à Liège. Il a en parallèle remis un avis au SPW Mobilité & Infrastructures (Autorité Organisatrice du Transport) et au Cabinet Henry concernant l'arrêté de cyclo-partage en flotte libre.

CONTRÔLE DU STATIONNEMENT

Fédéral .be

Suite aux problèmes de détection de la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées par les scan-cars utilisées par plusieurs communes de Belgique pour gérer le stationnement, le CAWaB a interpellé le cabinet de Karine Lalieux, Ministre chargée des Personnes handicapées. Une réunion à ce sujet

a été tenue en juin en présence d'Unia, le Centre interfédéral de lutte contre les discriminations, et du CSNPH (Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées) afin de discuter de ce qui sera entrepris par le SPF Sécurité Sociale pour répondre à cette problématique. La volonté est de trouver une solution harmonisée pour le contrôle de stationnement par les scan-cars. Des propositions concrètes devraient voir le jour dans le courant de l'année 2023.

Régional

Pour rappel, [le CAWaB s'est joint à l'action en justice d'Unia contre Parking.Brussels](#) en novembre 2021, afin que des solutions structurelles soient rapidement mises en place pour que les redevances de stationnement ne soient plus adressées aux personnes ayant correctement apposé leur carte européenne de stationnement pour personnes handicapées.

En mai 2022, le Président du Tribunal de première instance de Bruxelles a estimé dans son jugement que [le système de contrôle automatisé de stationnement – tel qu'organisé par Parking.Brussels à l'aide de scan-cars - induit bien une discrimination indirecte sur la base du handicap.](#)

Quelques semaines après le jugement du Tribunal, le gouvernement bruxellois a adopté, malgré le lobbying intense réalisé par le CAWaB et Unia, un amendement de l'ordonnance relative à la politique de stationnement, permettant ainsi à Parking.Brussels de continuer à travailler avec l'outil de la scan-car de manière légale en conditionnant le droit à la gratuité pour les détenteurs de la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées à des modalités alternatives digitales. Ces dernières permettent de lier le numéro de carte de dérogation à une plaque d'immatriculation (par exemple la liste blanche, l'application mobile, sms, bouton à l'horodateur, etc.).

Cela étant, nous restons inquiets car nous n'avons pas de garantie que ces mesures seront efficaces et permettront d'éviter l'envoi de redevances indues.

Communal

Du côté wallon, le CAWaB a interpellé la Ville de Charleroi concernant son nouveau règlement communal de stationnement qui limite le stationnement gratuit des véhicules utilisés par des personnes détentrices de la carte de stationnement pour personne handicapée aux emplacements réservés uniquement.

Suite à cette interpellation, le CAWaB a rencontré le Directeur de la Régie Communale autonome de Charleroi et lui a signalé que cette décision constituait un retour en arrière par rapport aux droits acquis et qu'elle ne rencontrait plus les besoins des personnes détentrices de la carte de stationnement pour personnes en situation de handicap.

Le CAWaB a ensuite effectué le suivi de cette politique en collaboration avec l'antenne locale d'Altéo afin de vérifier sur le terrain si les emplacements réservés étaient

bien accessibles, ce qui a permis de démontrer que de nombreux emplacements n'étaient pas aux normes et que des améliorations étaient attendues au niveau de l'infrastructure en voirie.

Le CAWaB a également rencontré la Ville de Namur au sujet de l'implémentation du contrôle du stationnement par scan-car.

SERVICES PUBLICS NUMÉRISÉS

Le CIRB, Centre d'Informatique de la Région Bruxelloise, a mandaté le CAWaB pour apporter des [recommandations pour rendre les Services Publics Numérisés \(SPN\) accessibles et inclusifs](#).

Le premier volet de cette mission a consisté en la réalisation d'un [testing de deux SPN \(MyActiris & IRISbox\) avec 12 publics considérés comme présentant un risque de fracture numérique](#).

Le deuxième livrable consistait, quant à lui, en un rapport de 38 recommandations à implémenter aux deux SPN testés ainsi qu'à tous les futurs SPN, en vue de garantir un accès à tous aux services publics.



Le dernier livrable de la mission est un référentiel technique à destination des développeurs IT, répertoriant des critères techniques pour appliquer les 38 recommandations formulées dans le deuxième rapport.

URBANISME

Bruxelles

La réforme du RRU est toujours en cours en 2022 : le CAWaB a reçu les textes qui ont été relus par son GT RRU/CoDT. Un avis a été transmis en septembre. L'enquête publique se déroulera en janvier 2023.

Enfin, suite à [l'audition du CAWaB en janvier 2021 au Parlement bruxellois](#), la Commission Développement Territorial a voté une [résolution relative à l'accessibilité des bâtiments ouverts au public](#) début novembre. Cette résolution prévoit entre autres un diagnostic de l'accessibilité des infrastructures ainsi que la création d'un Agenda d'Accessibilité Programmée.

Wallonie

Les membres du CAWaB se sont réunis pour retravailler les recommandations et modifications qu'ils estiment nécessaires d'apporter aux normes d'accessibilité reprises dans le Guide régional d'urbanisme du CoDT (articles 414 et 415). L'analyse complète a été transmise au Ministre Willy Borsus au mois d'avril. La modification du texte est à présent prévue dans le cadre du Plan Accessibilité Wallon.



Concernant les chantiers, estimant que la réglementation régionale actuelle ne répond pas aux besoins des piétons, le CAWaB a réalisé, fin d'année, [un guide pour faciliter l'accès de ces derniers à l'espace public lorsque celui-ci est en chantier](#). Ce guide propose des recommandations sur différents aspects : l'information sur le chantier en cours, la signalétique, les cheminements piétons sans obstacle, la sécurité et le stationnement. Ce référentiel a pour but d'outiller et de guider les gestionnaires dans l'application de nos recommandations.

LOGEMENT

Wallonie

Construire adaptable

Le CAWaB fait partie du Consortium « Construire Adaptable » qui définit, entre autres, les critères communs pour la construction des logements adaptables.

Dans le contexte d'explosion des coûts de construction, le consortium a rencontré des difficultés à définir des critères communs pour un logement adaptable. Les membres du consortium ont chacun transmis une note pour clarifier leur position. De son côté, le CAWaB a soutenu un concept de logement adaptable lié à l'aménagement d'un logement adapté à une personne se déplaçant en fauteuil roulant et une information complète sur l'accessibilité du logement après transformation, en précisant ce qui est adaptable ou non.

ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES

Le CAWaB et Inter Vlaanderen collaborent avec Comeos, la Fédération des Commerces et Services, dans le cadre du projet « Après vous » qui vise à améliorer l'accessibilité des commerces.

Le CAWaB a été invité, le 8 décembre, au lancement officiel du nouveau site internet [Après vous](#), en présence de Sa Majesté la Reine et de la Ministre fédérale des Personnes en situation de Handicap, Karine Lalieux. Ce site internet rassemble actuellement [les formations à l'accueil des clients en situation de handicap](#), ainsi que [le guide sur l'accessibilité des magasins](#), réalisé sous forme de fiches thématiques.



Des capsules vidéo illustrant les problèmes d'accessibilité rencontrés sur les sites internet par différents profils d'utilisateurs ont également été filmées. Elles seront publiées sur le site en 2023.

ELECTIONS

Le CAWaB a rencontré le SPF Intérieur et les Régions au sujet de l'accessibilité des élections. Il a rappelé l'importance de pouvoir préparer son vote en ayant accès aux informations des partis politiques, à savoir en Facile à Lire et à Comprendre et en Langue des Signes.

En parallèle, le SPF Intérieur souhaite mener un projet pilote en Région wallonne afin d'aider les personnes déficientes visuelles à voter en autonomie. Il s'agit d'un système de gabarit, fait sur mesure en fonction du scrutin, qui s'inspire de ce qui est mis en place aux Pays-Bas et en Allemagne. Le CAWaB accompagnera le SPF dans le cadre de ce projet pilote.

DISTRIBUTEURS DE BILLETS

Fin mai, le CAWaB a évalué, en collaboration avec Inter Vlaanderen, les 4 modèles différents de distributeurs de billets utilisés par Batopin. Sept profils différents de participants (personne âgée, avec des problèmes de motricité fine, aveugle, malvoyante, en chaise roulante et de langue étrangère) ont testé les fonctionnalités offertes par les distributeurs.



Suite aux retours des utilisateurs, le CAWaB et Inter ont formulé des recommandations à Batopin pour améliorer l'accessibilité des appareils, tant sur le software (programme) que sur le hardware (machine).

SOINS

Ayant été régulièrement interpellé sur le manque d'accessibilité des services de soins, le CAWaB a réalisé une enquête auprès de patients à mobilité réduite pour récolter des témoignages relatifs aux difficultés et bonnes pratiques rencontrées dans les hôpitaux. Plus de 130 personnes ont répondu à l'enquête.

Le CAWaB a ensuite rédigé un [compte-rendu des résultats](#) et l'a transmis aux Ministres régionaux en charge de la Santé.

6. COMMUNICATION

REVUE POLITIQUE, DE PRESSE ET D'ACTUALITÉS

Le CAWaB a continué à réaliser mensuellement sa revue politique, de presse et d'actualités. Cette revue rapporte des informations sur l'accessibilité telles que des questions parlementaires, fédérales, des articles de presse, des sondages, des analyses, des rapports et des événements.

L'objectif de cette revue est de proposer une veille informative sur la thématique de l'accessibilité pour tenir informés les membres et les experts en accessibilité et ainsi, pouvoir réagir de manière plus rapide et efficace au besoin.

Douze revues ont été envoyées, avec une belle progression d'inscrits (+22,35%), passant de 179 à 219 inscrits. Toutes [les revues](#) sont disponibles sur le site internet du CAWaB.

Newsletter

Une newsletter compilant les dernières actualités des actions du CAWaB est également envoyée trimestriellement.

En 2022, cinq newsletters ont été envoyées, avec une progression d'inscrits (+16,7%) par rapport à l'année passée, passant de 461 à 538 inscrits.

Site internet du CAWaB

[Le site internet du CAWaB](#) a été alimenté par 18 nouveaux articles. En 2022, 17 752 personnes ont visité le site internet, ce qui correspond à une progression de 17,32% par rapport à l'année 2021.

Plateforme Agir

Le CAWaB a lancé la plateforme « [Agir pour l'accessibilité](#) » en septembre 2020. Cet outil offre des pistes d'actions aux citoyens pour signaler des problèmes d'accessibilité rencontrés dans les transports, les bâtiments ouverts au public ou sur la voirie, à Bruxelles et en Wallonie et ce, directement auprès des personnes responsables.

En 2022, la plateforme a été visitée 1576 fois. Les visiteurs ont navigué sur la plateforme pour se renseigner principalement sur des problèmes d'accessibilité liés aux voiries, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, aux bâtiments wallons et aux transports bruxellois.

Réseaux sociaux

Page Facebook

Alors que [la page Facebook du CAWaB](#) comptait 2797 mentions « J'aime » au 31 décembre 2021, elle en compte 3085 au 31 décembre 2022, ce qui représente une progression de 10%.

Le CAWaB a posté 94 publications cette année. Les publications qui ont suscité le plus d'intérêt portent sur la mobilité, les transports en commun et l'espace public.



Compte Twitter

[Le compte Twitter du CAWaB](#) comptait 526 abonnés fin 2021 et en compte 565 fin 2022, ce qui équivaut à une progression de 7%.

Le CAWaB a tweeté près de 500 fois, chiffre expliqué par l'action du CAWaB sur les engins de mobilité partagée du 14 décembre. Les tweets qui ont suscité le plus d'intérêt portaient sur la mobilité, les transports publics, l'accessibilité numérique et les commerces.



Page LinkedIn

[La page LinkedIn du CAWaB](#) comptait 635 abonnés fin d'année 2021 et en compte 798 le 31 décembre 2022, ce qui correspond à une progression de 26%.

Un peu plus d'une cinquantaine de publications ont été publiées, portant principalement sur les transports, l'accessibilité numérique, les services et le tourisme.



Instagram



[Le compte Instagram du CAWaB](#) a été créé en 2018 mais a été véritablement actif que depuis fin 2021. Alors qu'à la fin de l'année 2021, le compte avait 192 abonnés, il en possède 263 fin de l'année 2022, ce qui correspond à une progression de 37%.

7. LE CAWAB DANS LA PRESSE

LE CAWAB

- On N'est Pas Des Pigeons (RTBF) le 21/01 : « [Les transports en commun en compagnie et dans la peau de personnes en situation de handicap](#) »
- RTBF le 3/02 : « [Région bruxelloise : le contrôle du stationnement avec les scan-cars n'est pas au point](#) »
- RTL le 10/04 : « [L'enfer des personnes à mobilité réduite dans les transports en commun: « Quand tout fonctionne, je fais un mouvement de victoire! »](#) »
- RTBF le 25/04 : « [En 2022, seules 4,5% des gares de la SNCB sont accessibles aux personnes à mobilité réduite](#) »
- BX1 le 4/05 : « [Stib : des annonces sonores aux arrêts pour aider les personnes malvoyantes](#) »
- RTBF le 13/05 : « [Stationnement à Bruxelles : les scan-cars discriminent les personnes handicapées](#) »
- Imagine demain le monde n°150 : « [Moins de guichets, trop de machines](#) »

ACTION ENGINES DE MOBILITÉ PARTAGÉE EN FLOTTE LIBRE (14/12)

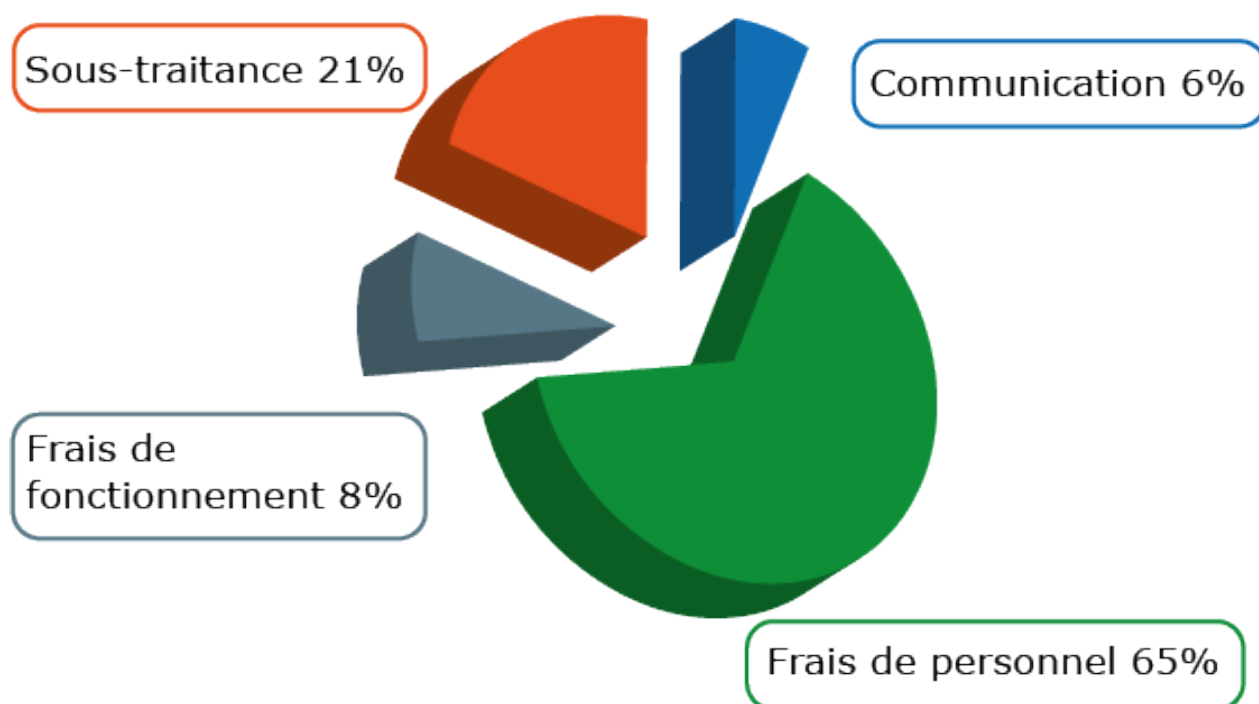
- La DH Les Sports le 14/12 : « « [Les trottinettes mal garées peuvent être un véritable danger](#) » : des associations tirent la sonnette d'alarme en attendant l'arrêté micromobilité »
- RTBF le 14/12 : « [Les trottinettes mal garées, source de danger pour les PMR](#) »
- BX1 le 14/12 : « [Les trottinettes et vélos mal garés, le combat d'associations en campagne à Bruxelles](#) »
- Bruzz le 14/12 : "[Actiegroepen willen dropzones voor deelsteps op parkeerplaatsen](#)"

8. COMPTES ANNUELS 2022

Rentrées



Dépenses



9. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Ce rapport d'activité met en évidence l'implication et les réalisations significatives du CAWaB dans la promotion de l'accessibilité à Bruxelles et en Wallonie. Les actions entreprises reflètent d'une part l'engagement continu du CAWaB à défendre les droits des personnes en situation de handicap et à faire de l'accessibilité une réalité dans tous les domaines de la vie quotidienne. D'autre part, elles démontrent l'ampleur de la tâche et l'importance de faire de l'accessibilité une priorité durant les prochaines années.

Pour le CAWAB, il est dès lors essentiel de continuer à travailler en collaboration avec les autorités et les parties prenantes, pour poursuivre les progrès. C'est pourquoi nous projetons, en plus de nos missions permanentes de défense de l'accessibilité dans toutes les thématiques présentées dans le présent rapport, de réaliser, en 2023, les actions suivantes :

- Prioriser nos actions, via la réalisation d'un plan d'action stratégique, en vue de concentrer nos efforts sur les leviers du changement identifiés par nos membres comme étant les plus importants ;
- Réalisation d'un mémorandum complet en vue d'alimenter les travaux des partis politiques dans la création de leurs programmes et des accords de gouvernements pour les élections de mai 2024 ;
- Finaliser la mission d'accompagnement du plan Handistreaming à Bruxelles, avec la fourniture d'un premier rapport d'évaluation ;
- Le suivi de la mise en œuvre du Plan Accessibilité en Région wallonne, avec une attention particulière sur le projet de Décret accessibilité.

Il ne reste qu'une bonne année aux gouvernements régionaux et au gouvernement fédéral pour mettre en œuvre les actions prévues dans les plans d'action et les engagements pris vis-à-vis des citoyens en matière d'accessibilité. Dès le deuxième semestre de cette année, les yeux se tourneront cependant déjà vers 2024 et les 5 années suivantes, dans le cadre des prochaines élections.

Cette période est cruciale pour les 21 associations du CAWaB qui attendent de nouveaux engagements, encore plus concrets et contraignants, pour que l'accessibilité devienne une réalité et mène à une plus grande autonomie d'un maximum de personnes à mobilité réduite.

CAWaB asbl

Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles

Siège Social :

Avenue Jules Bordet, 13
1140 Bruxelles, Belgique

Siège d'Exploitation :

Rue de la Pépinière, 23
5000 Namur, Belgique

Tel: 081/13.97.87

E-mail: info@cawab.be
Site web: www.cawab.be

Avec le soutien de:

